

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N°09.166.71

Objet : Création d'un parking ouvert au public rue de Paris

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment son article R417-12,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Gilles RUMÉ, 1^{er} Adjoint, notamment en ce qui concerne les arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Considérant que la Commune est propriétaire des parcelles AK200 et AK223 situées à hauteur du 49 rue de Paris à La Tour de Salvagny,

Considérant qu'il convient de créer un espace de stationnement dans cette zone du village,

Arrête

Article 1 – Un parking ouvert au public de 27 emplacements de stationnement est créé à hauteur du 49 rue de Paris, sur la partie en enrobé, au Sud de la parcelle AK223 et à l'Est de la parcelle AK220, devant le bâtiment existant.

Article 2 – Le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point sur ce parking est interdit au-delà d'une durée de 7 jours.

Article 3 – L'accès à ce parking est interdit aux véhicules d'une hauteur supérieure à 1,80 mètres et aux poids lourds, sauf véhicules de services de la Commune, de propreté, de sécurité, d'incendie et de secours. Un portique est installé pour réglementer l'accès à ce parking.

Article 4 – Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Article 5 – La Police municipale de La Tour de Salvagny et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la voirie – 20 rue du Lac – BP 3103 – 69399 LYON Cedex 03
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de propreté / PEX 5 – 20 rue du Lac – BP 3103 – 69399 LYON Cedex 03
- Conseil Général du Rhône – MDR de l'Arbresle – 493 rue Claude Terrasse – 69210 l'Arbresle
- M. le Capitaine Chef du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers Volontaires de La Tour de Salvagny / Dommartin
- M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône – 17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
- M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'Arbresle
- M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de Dardilly
- La Police municipale de La Tour de Salvagny.

Fait à LA TOUR DE SALVAGNY, le 21 janvier 2011

*Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Gilles RUMÉ*